



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 20 décembre 2017

NO 23

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

OBJET : Réserves inexactes en raison d'absences non déduites à SAGIR

Bonjour à tous,

Veillez prendre connaissance des informations que le département des ressources humaines nous a fait parvenir, concernant les réserves inexactes en raison d'absences non déduites à SAGIR.

Nous désirons vous informer que les données des réserves (vacances, maladies ou heures supplémentaires) pour certains agents de protection de la faune (APF) sont présentement erronées à SAGIR. Plusieurs anomalies ayant été constatées dans les dossiers d'APF, une requête avait été soumise au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'identifier la problématique.

À la suite de son analyse, le CSPQ nous a confirmé que les anomalies sont dues à un mauvais fonctionnement qui se produit aléatoirement au système pour les employés ayant un horaire indéterminé. Ainsi, ce mauvais fonctionnement ne touche pas automatiquement toutes les absences soumises par les APF. L'analyse de l'anomalie se poursuivra au cours des prochaines semaines et un correctif devra être apporté au système. Toutefois, le moment de la mise en place du correctif reste à déterminer (ce problème est aléatoire et ne s'applique pas à toutes les agentes et agents).

Lorsque l'anomalie se produit, l'APF soumet une autorisation d'absence (vacances, maladies, temps supplémentaires) conforme à son gestionnaire. Toutefois, la durée de l'absence s'efface après la soumission de celle-ci. Lorsque le gestionnaire reçoit la demande, aucune donnée n'est inscrite quant à la durée de l'absence. Puisqu'aucune donnée n'est inscrite à l'absence, la réserve visée n'est donc pas déduite.

Au cours des prochaines semaines, un travail de vérification de tous les dossiers des APF sera effectué afin de corriger toutes les réserves erronées. Par conséquent, plusieurs APF pourraient voir leurs réserves (vacances, maladies, heures supplémentaires) être revues à la baisse étant donné que certaines absences n'ont pas été déduites au moment de la prise du congé. Tous les APF touchés et leur gestionnaire seront avisés des correctifs qui seront apportés à leur dossier.

N'oubliez pas de faire le nécessaire pour vous assurer du suivi de votre réserve.

*Nicolas Roy
Président provincial, intérim*